REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET Nº 70/130 DU 27 AVRIL 1970

portant nomination à titre posthume dans l'Ordre

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU l'Ordonnance nº 40/69 du 31 Décembre 1969, promulgant la Constitution de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

D E C R E T E :

ARTICLE Ier : Est nommé à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur BANGUI Benjamin, Chauffeur à l'Ambassade du Congo en FRANCE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 27 AVRIL 1970

CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-